

Approbation du type de radio Chili (SUBTEL)

L'homologation des équipements de radio et de télécommunication destinés à être commercialisés au Chili est basée sur l'homologation SUBTEL'S.



Résumé de la procédure d'homologation SUBTEL

L'approbation de SUBTEL est obligatoire pour les produits de télécommunications et les émetteurs radio qui sont commercialisés au Chili. Le dossier technique pour obtenir cette homologation est basé sur la préparation de toute la documentation requise, y compris les rapports d'essais CE ou FCC, et la fourniture de cette documentation à SUBTEL pour qu'il l'examine et l'évalue. Après cette révision, SUBTEL délivre un certificat de conformité à validité permanente.

Tous les appareils, à l'exception des téléphones mobiles, doivent suivre la procédure expliquée ci-dessus, appelée Certification des appareils à portée réduite. Ce processus de certification s'applique aux appareils qui utilisent le WLAN, les équipements avec Bluetooth, les radiocommandes à distance, les équipements RFID, les unités de contrôle télématique (TCU), etc.

Si le produit est un téléphone mobile qui utilise les réseaux cellulaires chiliens, le processus change. Pour ce type de produits, il faut faire appel à un organisme d'homologation qui détermine dans quelles bandes/technologies le modèle fonctionne et qui délivre un certificat ; cette procédure pour les téléphones portables est appelée homologation multibande /SAE.

En résumé, l'homologation SUBTEL ne nécessite pas de représentant local, aucun échantillon n'est nécessaire pour les appareils à portée réduite et deux échantillons normaux sont nécessaires pour l'homologation multibande /SAE. Le délai d'exécution

pour les appareils à portée réduite est généralement de 6 semaines, tandis que le processus prend 8 semaines pour l'homologation multibande/SAE. La validité du certificat est illimitée.

Exigences relatives au label SUBTEL :

L'utilisation d'un label de certification est réglementée différemment au Chili que dans de nombreux autres pays. Un appareil qui utilise des technologies sans fil n'a pas besoin d'être étiqueté avec un label de certification - que ce soit sur le produit lui-même, sur l'emballage ou dans le manuel.

La seule exception concerne les téléphones mobiles qui utilisent les technologies 2G/3G /4G et qui sont certifiés dans le cadre de l'homologation multibande /SAE. Les fabricants sont tenus d'imprimer l'étiquette appropriée sur l'emballage du produit, auquel cas une hauteur minimale de 3 cm doit être prise en compte. L'étiquette de certification doit indiquer clairement dans quelles bandes de fréquences le produit est compatible. Vous trouverez ci-dessous un exemple d'étiquette :